

Prestations ordinaires supplémentaires (POS) et supplémentaires à choix (PSAC) non comprises dans le prix de pension / long séjour TVA incluse

SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE

Pré de la Tour	par jour	Fr.	20.--
Pré Pariset	selon la chambre par jour	Fr. 10.-- ,	Fr. 20.-- , Fr. 25.--

TELEPHONE

Location de l'appareil (appareil à grandes touches)	Fr.	11.-- par mois
Taxe de raccordement	Fr.	25.-- par mois
Communications téléphoniques		selon relevé

TELEVISION

Raccordement au télé-réseau	Fr.	11.-- par mois
-----------------------------	-----	----------------

TRANSPORT

Transport entre Pré Pariset et Pré de la Tour, Pully **gratuit**

Pour les Résidents qui ne peuvent pas utiliser les transports officiels (taxi, Transport Handicap) et uniquement en cas d'indisponibilité de la famille et/ou des proches, nous pouvons exceptionnellement organiser un transport :

Tarif :	Fr.	1.-- le km
Accompagnement (déplacement d'ordre privé)	Fr.	25.-- par heure

TRANSPORT médicalement requis

Les frais de transport médicalement requis par un certificat médical sont pour moitié à charge de l'assurance maladie du Résident, dans le cadre de la LAMAL, jusqu'à concurrence de Fr. 500.-- par année civile. Les autres 50%, ainsi que les transports médicaux non pris en charge par la LAMAL (par exemple : dentiste) sont à la charge du Résident et peuvent être entièrement ou partiellement remboursés par les prestations complémentaires de guérison (PCG).

SERVICES

Coiffure pour dames et messieurs : voir tarifs affichés dans le salon

Podologue	prix indicatif par séance	Fr.	75.--
Premier aménagement de la chambre			1 ^{ère} heure gratuite
Travaux de conciergerie, déménagement ou enlèvement des effets personnels		Fr.	35.-- par heure
Frais administratifs pour demande d'acte d'origine ou certificat d'état civil		Fr.	10.-- forfaitaire

SOINS ESTHETIQUES

Soin du visage	Résident : gratuit	Fr.	50.-- pour CAT
Manucure	Résident : gratuit	Fr.	40.-- pour CAT

ENTRETIEN DU LINGE

L'entretien du linge lavable en machine est compris dans le forfait journalier.

Etiquetage du linge obligatoire	forfait (matériel et travail)	Fr.	120.--
---------------------------------	-------------------------------	-----	--------

Le nettoyage des vêtements non lavables en machine est confié par notre établissement à une entreprise spécialisée. Ces prestations sont refacturées par nos soins au Résident au prix coûtant. La Direction décline toute responsabilité en cas d'accident.

Travaux de couture	Fr.	30.--par heure
--------------------	-----	----------------